LES POINTS CLES DE LA CHARTE NUMERIQUE

1. Identifiant et mot de passe

- Les accès au réseau du collège se font à l'aide d'identifiants et mots de passe différents, strictement personnels et incessibles.
- L'utilisateur est responsable de la conservation de cet identifiant et de ce mot de passe.

2. Respect de la loi

L'utilisateur s'engage à respecter la loi lors de l'utilisation du réseau, notamment dans les domaines suivants:

- **A ne pas utiliser un identifiant ou un mot de passe qui ne soit pas le sien**, et à ne pas donner cet identifiant et ce mot de passe à une autre personne.
- **A signaler à l'administrateur du réseau toute intrusion dans son espace numérique personnel** et plus généralement tout incident mettant en cause la sécurité de cet espace.
- **Respecter le droit des personnes**, en ne portant pas atteinte à la vie privée d'autrui ou à la tranquillité des personnes, en ne diffusant pas les données personnelles d'un autre utilisateur sans son accord préalable, en ne tenant pas à l'encontre d'autrui des propos injurieux ou diffamatoires.
- **Respecter l'intégrité morale des mineurs**, en ne diffusant pas de contenus dégradants, violents ou favorisant la corruption des mineurs ; respect de l'ordre public en s'abstenant de tenir des propos racistes, antisémites et plus généralement discriminatoires et de faire l'apologie de crimes ou de délits.
- **Respecter le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle**. Il s'engage à veiller au respect des dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée dès lors qu'il procède à la collecte et/ou à la diffusion de données à caractère personnel à partir de son compte.
- **Dans l'utilisation des outils de communication, à ne pas tenir de propos contraire** aux lois et à utiliser la messagerie dans le respect des règles du savoir-vivre.

3. Respect de l'intégrité du service

L'utilisateur s'engage à :

- **Ne faire aucune manœuvre ayant pour but de contourner les mesures de sécurité** mises en place pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment par l'utilisation de programmes destinés à contourner ces mesures de sécurité.
- **Ne pas tenter de s'introduire dans le réseau auxquels il n'a pas le droit d'accéder**. S'il lui arrivait de s'y introduire de façon involontaire, il s'engage à sortir de l'espace dans lequel il se trouve sans en avoir le droit et à signaler l'incident à l'administrateur.
- **Ne pas porter atteinte aux données des autres utilisateurs**, en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré. Il s'engage également à ne pas tenter d'interrompre le fonctionnement normal du réseau, à ne pas y introduire de programmes nuisibles.
- **Il s'engage à faire du service un usage loyal** et conforme à la vocation pédagogique du réseau.
- **Il lui est notamment interdit** : de masquer sa véritable identité, d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau, de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau, de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé, d'altérer les données ou tenter d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.

4. Sanctions

Le non-respect des engagements pris en signant la charte numérique du collège expose le contrevenant à des sanctions graduées sans préjuger des poursuites civiles ou pénales auxquelles son comportement l'exposerait :

- **Pour les élèves**, ces sanctions sont prononcées par le chef d'établissement ou le conseil de discipline et peuvent consister selon les termes du règlement intérieur de l'établissement.
- **Les autres utilisateurs** peuvent voir leur compte fermé de façon partielle ou totale en cas de manquement à la charte ou s'exposer, le cas échéant, à des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

ENGAGEMENT

Charte d'utilisation de l'internet des réseaux et services multimédias.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte des usages numériques du collège Henri Hiro et de plus, je sais que je m'engage à :

- Respecter les autres.
- Respecter les valeurs humaines et sociales.
- Ne pas ouvrir, modifier, effacer les fichiers d'autrui.
- Utiliser un langage correct dans les messages et les signer de mon nom.
- Respecter le matériel.
- Ne pas modifier la configuration du système, des fichiers …
- Prendre soin du matériel informatique (postes, périphériques et liaisons câblées) et ne pas le dégrader.
- Ne jamais débrancher de prise électrique ou informatique.
- Ne pas enregistrer des fichiers sur le disque dur ou la tablette sans l'autorisation du professeur ou du responsable.
- Ne jamais utiliser de supports provenant de l'extérieur sauf autorisation du professeur ou du responsable.
- Avertir immédiatement le professeur ou le responsable de tout problème technique.
- Ne pas publier ou distribuer des documents ou logiciels téléchargés sans l'autorisation de leur auteur.
- Ne pas charger à l'écran (ou sur tout autre support) ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste, pédophile ou pornographique.
- Signaler au professeur ou au responsable tout lien ou toute adresse à caractère raciste, extrémiste, pédophile ou pornographique apparaissant lors d'une recherche.
- Ne pas utiliser le système pour vendre, acheter ou distribuer des produits ou objets illégaux.

J'ai compris qu'en cas de non-respect de cette charte, je n'aurai plus accès au réseau, aux services multimédias et à l'internet dans l'établissement. De plus, je suis passible, par le chef d'établissement ou le conseil de discipline, de sanctions selon les termes du règlement intérieur de l'établissement. Le cas échéant, je peux encourir des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Je soussigné…… élève en classe de…….....

Nous soussignés……...

Responsables légaux de l'élève susnommé, certifions avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de la " charte numérique ".

Nous les acceptons sans réserve et nous nous engageons à les respecter pleinement.

Fait à ……Le ……

Signature précédée de la mention " lu et approuvé "

L'élève **Les responsables légaux**

CHARTE NUMERIQUE et DROIT à L'IMAGE

Utilisation de photos et d'enregistrements de votre enfant par le collège.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques et éducatifs, les équipes du collège peuvent être amenées à utiliser des photos des enregistrements des élèves du collège, parmi lesquels, il y a votre enfant. Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (travaux disciplinaires, clubs, ateliers, AS, section et options sportives, sorties et séjours pédagogiques, journal scolaire, reportages vidéo...)

Ces activités ont pour but de :

- Rendre compte de la vie du collège aux élèves non impliqués dans ces activités.
- Présenter les différentes actions menées au sein du collège.

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse et sur le site internet de l'établissement. L'article 9 du Code Civil stipule :

- " Chacun a droit au respect de sa vie privée."
- "... toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ..."
- "... c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ..."

S'agissant de mineurs, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucun enregistrement ou photo d'élève ne peuvent être publiés sur Internet sans une autorisation des parents (ou tuteurs, responsables...).

Autorisation parentale de diffusion de photos et d'enregistrements d'élèves sur internet
Selon l'article 9 du code civil.

Nous soussignés,

Madame (nom, prénom) ……. **et** **Monsieur** (nom, prénom) …….

☐ Mère ☐ Représentante légale ☐ Père ☐ Représentant légal

☐ **Autorisons** ☐ **N'autorisons pas**

le collège Henri Hiro de Faa'a à prendre et utiliser à titre gratuit des photographies et enregistrements de notre enfant :

Nom, Prénom de l'élève …….…… **En classe de** ……..

Pour illustrer ses séquences pédagogiques durant l'année scolaire en cours dans le cadre suivant:

- Publications parle territoire, ou par le collège, de brochures consacrées à l'éducation,
- Support multimédia, presse régionale, presse nationale, journal numérique du collège,
- Site web du territoire et du site du collège,

Nous avons bien noté que nous disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Date : **Date :**

Signature de la mère ou de la représentante légale **Signature du père ou du représentant légal**